



DOSSIER DE FINANCEMENT

TITRE du PROJET	De l'Eau pour Itsahidi
COLLECTIVITE FRANCAISE	Morlaix Communauté (+ Communauté urbaine de Dunkerque)
COLLECTIVITE PARTENAIRE (+ pays) (+ qualificatif OCDE)	Gouvernorat de l'île de Ngazidja (Grande Comore) Union des Comores PMA
SECTEURS / THEMATIQUES couverts par le projet	Eau et assainissement Infrastructures Gouvernance Education et formation Santé et protection sociale Agriculture et développement rural Lutte contre les inégalités
TYPE DE PROJET	Investissement
MONTANT TOTAL DU PROJET estimé	511 972,88 €
Démarrage souhaité du projet et durée	4 ^{ème} trimestre 2024
Contact au sein de la collectivité française (et email)	Hortense Barrère Responsable de cellule Cellule appui stratégique Direction Générale Téléphone : 02 98 15 32 24 – 06 25 58 43 82 Email : hortense.barrere@agglo.morlaix.fr

MORLAIX AGGLOMERATION

Projet d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène

UNION DES COMORES

Nom de la collectivité française	Morlaix Communauté
Nom de la collectivité étrangère	Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja
Nom du projet – Libellé court :	De l'Eau pour Itsahidi
Nom du projet – Libellé long :	Alimentation en eau potable de 2 villages de la commune d'Itsahidi et amélioration de l'accès à l'hygiène et l'assainissement dans l'école primaire de l'un des deux villages
Lieu d'intervention	Dzahadjou et Ndzouani, commune d'Itsahidi, région du Mbadjini-Est, Union des Comores
Thématique(s)	Eau, Assainissement et Hygiène
Intervenants et mode opératoire	<p>Gouvernorat de Ngazidja : co-maître d'ouvrage du projet</p> <p>Morlaix Communauté : partenaire technique et financier du projet</p> <p>Communauté urbaine de Dunkerque : co-maitre d'ouvrage du projet</p> <p>Mairie d'Itsahidi : maître d'ouvrage délégué du service public d'approvisionnement en eau potable</p> <p>HAMAP-humanitaire : assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé de la mise en œuvre des activités</p> <p>2Mains : partenaire local, chargé de la sensibilisation, du suivi et coordination locale</p> <p>Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH) : autorité en charge de la stratégie sectorielle</p> <p>Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau (DGEME) : organisme de régulation, appui technique et chargé de l'application et de la conformité des textes sectoriels</p> <p>Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau (SONEDE) : société publique chargée de la gestion des systèmes d'adduction d'eau potable, en capacité de déléguée la gestion à un tiers</p> <p>Groupement Communal de Services de l'eau (GCSE) : chargé d'une partie de la gestion du réseau d'adduction d'eau potable en attendant la professionnalisation de la SONEDE</p> <p>Bureau environnemental : réalisation de l'étude d'impact environnemental et social, production d'un plan de gestion</p> <p>Bureau d'études et de contrôle : maitre d'œuvre, réalisation des études (APS, APD, DCE), supervision des travaux</p> <p>Entreprise.s de travaux : réalisation des travaux d'adduction d'eau potable (AEP) / équipement du forage/ électrification et des infrastructures d'assainissement et hygiène</p> <p>Organismes de formation : chargée de la formation de l'association gestionnaire et de la SONEDE</p> <p>Innovent : entreprise experte en matière de gestion d'équipements photovoltaïques, chargée de la formation de l'association gestionnaire et</p>

de la SONEDE

L'association des villages : représentée par un comité de pilotage, point focal du projet en charge de la communication et de la mobilisation communautaire lors des activités dans les villages

L'association de la diaspora : groupe d'influence composé de personnes originaires des localités bénéficiaires, chargé de l'appui à l'association des villages

Résumé du projet

Cette proposition fait suite au lancement en 2022 d'un projet d'alimentation en eau potable de 4 des 11 villages de la commune d'Itsahidi dans le sud-est de l'île de la Grande Comore. Cette première action, appelée projet préliminaire s'est inséré dans le cadre de la coopération décentralisée entre la communauté urbaine de Dunkerque et le Gouvernorat de Ngazidja. Espéré par la diaspora et les communautés locales, ce second volet intégrant Morlaix Communauté s'appuie sur le schéma directeur de la région du Mbadjini-Est réalisé en 2015, l'avancement des activités et les enseignements tirés du projet préliminaire.

A partir des études et des appels d'offres réalisés entre 2022 et 2024, le but est d'améliorer le taux d'accès à la ressource dans la commune via l'extension du réseau et la construction d'infrastructures d'adduction d'eau potable dans deux nouveaux villages. Tout en appuyant l'association gestionnaire du réseau d'eau, l'objectif du projet est également d'accompagner l'établissement primaire du village de Dzahadjou dans la réhabilitation de ses infrastructures d'assainissement et d'hygiène.

Objectif global :

Améliorer durablement les conditions de vie et de santé des habitants des villages de Ndzouani et Dzahadjou (2 100 habitants en 2024)

Objectifs spécifiques :

- Composante 1 : Etendre le réseau d'eau potable de Midjendjeni jusqu'aux villages de Ndzouani et Dzahadjou
- Composante 2 : Réaménager les infrastructures d'assainissement et d'hygiène d'un établissement primaire
- Composante 3 : Sensibiliser les bénéficiaires aux enjeux liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène
- Composante 4 : Appuyer et étendre le modèle de gestion mixte aux deux nouveaux villages alimentés de la commune afin d'assurer un service de l'eau pérenne et identifier un système d'entretien des infrastructures d'assainissement et d'hygiène dans l'école primaire de la commune

Résultats attendus par objectif spécifique et principaux indicateurs de résultats

R1 : Les habitants des 2 villages cibles ont accès un réseau de distribution d'eau potable fonctionnel et une ressource de qualité

R2 : L'école primaire du village de Dzahadjou disposent de latrines avec lave-mains opérationnels

R3 : La population, particulièrement les plus jeunes ont conscience des enjeux liés à l'eau, à l'hygiène, à la notion de service de l'eau et au bon usage des infrastructures hydrauliques

R4 : La gestion du service de l'eau potable est assurée de façon pérenne par le groupement communal des services de l'eau, et une compétence assainissement est intégrée

Nombre de bénéficiaires :

- 2100 habitants femmes, hommes et enfants des deux villages
- 178 élèves de l'école primaire public du village de Dzahadjou dont 91 filles, 87 garçons et 9 enseignants

Durée totale du projet	18 mois	
Coût total de l'opération	511 972,88 €	100 %
Participation demandée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	200 000 €	39 %

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTENAIRES DU PROJET.....	6
1.1. Présentation du Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja (collectivité partenaire).....	6
1.2. Historique de la coopération entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et origine du projet.....	7
1.3. Cadre national du secteur (ou de la thématique) dans le pays partenaire.....	8
1.4. Diagnostic sectoriel au sein de la collectivité partenaire.....	9
1.5. Contexte de l'identification du présent projet.....	10
2. LE PROJET.....	12
2.1. Objectifs du projet.....	12
2.2. Contenu et composantes.....	12
2.3. Bénéficiaires de l'action.....	20
2.4. Intervenants et mode opératoire.....	20
2.4.1. Schéma institutionnel.....	20
2.4.2. Gouvernance.....	24
2.4.3. Moyens humains mobilisés par la collectivité française.....	24
2.5. Viabilité économique et financière du projet – durabilité.....	25
3. PLAN DE FINANCEMENT ET BUDGET PREVISIONNEL.....	28
4. CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	30
4.1. Contributions du projet aux objectifs de développement durable.....	30
4.2. Contributions du projet à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité.....	31
4.3. Contributions du projet à la prise en compte du genre.....	32
5. EVALUATION et COMMUNICATION.....	34
5.1. Processus d'évaluation du projet prévu.....	34
5.2. Visibilité et communication prévue.....	34

1. LES PARTENAIRES DU PROJET

1.1. Présentation du Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja (collectivité partenaire)

Le Gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja est dépourvu d'un budget d'investissement pour mener des projets d'intérêt collectif tel que l'adduction d'eau potable, domaine d'intervention prioritaire dans les 28 communes de Ngazidja. Le Gouvernement central de l'Union des Comores vote un budget annuel de fonctionnement pour le Gouvernorat de Ngazidja. Pour l'année 2022, le Gouvernorat a



L'archipel des Comores, composé des îles de de Ngazidja, Mohéli, Anjouan et Mayotte

bénéficié de 151 millions de francs comoriens qui ont servi pour l'achat des fournitures, les frais de déplacements (insulares, inter îles et internationaux) du Gouvernorat, l'entretien et la réparation des véhicules. Compétences/expertise/expériences Le Gouvernorat utilise Les compétences et l'expertise relevant de la Direction générale de l'énergie, la Direction Générale de l'eau et la Direction régionale de l'eau (SONEDE).

Un plan National dans le secteur de l'Eau est une priorité absolue et pressente du pays. L'eau disponible souvent de mauvaise qualité, impropre à la consommation humaine due aux agents polluants, aux réseaux d'adduction d'eau vétuste, à l'insuffisance de traitement et des infrastructures d'assainissement, augmentent considérablement le risque des maladies hydriques et de mortalité du pays. Les projets d'adduction d'eau, au-delà de l'accès à l'eau potable, sont souvent associés à un plan de développement économique dans le cadre de l'appui au développement rural (développement à l'irrigation agricole) et à l'agriculture familiale. Plusieurs communes expriment ce besoin, et le gouvernorat a fait de l'Eau un projet prioritaire. « Le projet d'agriculture familiale des femmes de MILEVANI » porté par le Gouvernorat et le Conseil Départemental de la Réunion fut une réussite que le Gouvernorat souhaite le renouveler et le dupliquer. Acteurs présents sur le territoire à signaler (université, centres de recherche, pôles de compétitivité, entreprises. etc) - Ministère de l'économie et de l'énergie - Direction de l'énergie - Direction Générale de l'eau (SONEDE) - Direction régionale de l'eau (Ngazidja) SONEDE est la société Nationale d'exploitation et de distribution de l'Eau aux Comores.

1.2. Historique de la coopération entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et origine du projet

Présenté comme la troisième « ville comorienne de France », la Communauté Urbaine de Dunkerque bénéficie du dynamisme de la diaspora depuis son établissement dans les années 70. A partir des années 90, la CUD engage des relations avec l'île autonome de Ngazidja pour accompagner des projets de développement local en lien avec les associations de la diaspora. Cet engagement a conduit à la réalisation d'une vingtaine de petits projets en 15 ans comme la réalisation d'unités d'accueil (dispensaire, bibliothèque, maison de jeunes...). Dans le prolongement de ces projets cofinancés par la CUD et la Ville de Dunkerque, le territoire a souhaité s'engager plus en avant en accompagnant les efforts de décentralisation des Comores.



Franck Gonsse, Conseiller communautaire délégué et Moudhine Sitti Farouata, ex-Gouverneure de l'île de Ngazidja signant en avril 2023, le nouvel accord de coopération.

Deux accords de coopération décentralisée triennaux ont été signés avec le Gouvernorat de l'île de Ngazidja, en 2013 et 2017. Ils portent sur le développement économique, social et institutionnel de l'île. Dans ce cadre, des élus et fonctionnaires locaux ont été formés entre 2012 et 2020. La convention de coopération décentralisée existante entre le gouvernorat de Ngazidja et la CUD a été renouvelé en avril 2023 dans le cadre d'un déplacement de la Gouverneure de l'île à Dunkerque.

L'année 2021 a marqué net renforcement de la coopération entre les collectivités. La Communauté urbaine a, en effet, sollicité et obtenu une aide financière décisive de l'AFD dans le cadre de la FICOL, pour la mise en œuvre d'un projet d'adduction en eau de 6 villages de la commune d'Itsahidi pour un montant global de 1.6 millions d'euros. Ce projet est le premier de cette envergure jamais mené pour la CUD et le Gouvernorat. Il est également le premier dans le secteur de l'eau potable pour le partenariat. Débuté en août 2022 pour une durée de 24 mois, la CUD et le Gouvernorat sont appuyés dans la mise en œuvre des activités par une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'ONG HAMAP-humanitaire.

C'est dans ce contexte que la Gouverneure de Ngazidja est venue rendre visite en fin d'année 2023 à la diaspora comorienne installée dans le pays de Morlaix. Profitant de cette occasion, elle a rencontré Jean-Paul Vermot et échangé sur les projets de coopération en cours et les besoins prégnants sur le territoire de la Grande Comore. Sensible au discours de la Gouverneure, le Président de la communauté d'agglomération a esquissé un potentiel investissement de la collectivité sur la base du projet engagé avec la CUD. S'en est suivi plusieurs échanges entre les services de Morlaix

Communauté et de la CUD en vue de formaliser une action conjointe, de moins complémentaire. En juin 2024, Jean-Paul Vermot a adressé aux partenaires français et comorien un courrier de soutien financier de Morlaix Communauté dans l'attente d'une délibération du conseil communautaire.

En janvier 2024 à l'issue des élections, un nouveau Gouverneur a été élu à la tête du Gouvernorat de l'île de Ngazidja, en la personne de Mze Mohamed Ibrahim. La passation de pouvoir avec la Gouverneure sortante Moudhine Sitti Farouata ne s'est tenue que le 23 mai 2024. Ce changement marque une période décisive pour la coopération avec la CUD, les perspectives avec Morlaix Communauté et la mise en œuvre des projets d'eau potable. Des échanges avec les représentants d'HAMAP-Humanitaire aux Comores ont eu lieu dès la prise de poste du Gouverneur afin de lui apporter toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet et à son appropriation. Occupant également le poste de Directeur du Comité Olympique et Sportif des Iles Comores (COSIC), le Gouverneur devrait se rendre en France durant l'été 2024 et prévoir une première rencontre avec ses homologues de la CUD, potentiellement de Morlaix Communauté.

LE SECTEUR DU PROJET

1.3. Cadre national du secteur (ou de la thématique) dans le pays partenaire

Le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures (MEEH) est chargé de la conduite de la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement. Dans le cadre du projet « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques » financé par le Fond Vert pour le Climat (FVC), le Gouvernement de l'Union des Comores a décidé de lancer un processus de refonte du cadre légal régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin d'intégrer tous les aspects liés aux changements climatiques et à la gestion intégrée des ressources en eau. Le cadre légal existant tel que contenu dans la loi n° 94-037/AF portant Code de l'eau du 21 décembre 1994 souffrait de nombreuses insuffisances. Il lui était reproché par exemple de ne comporter aucunes dispositions liées à la gestion intégrée des ressources en eau, l'assainissement des eaux usées domestiques, industrielles, naturelles et des déchets solides ou l'absence de mécanisme de régulation de gouvernance du secteur de l'eau, de ses modes de gestion. Par ailleurs, il a été aussi relevé qu'aucun texte d'application du Code de 1994 n'a été formalisé, rendant ainsi son application aléatoire et hasardeuse. Le nouveau document a donc pour but d'adapter et d'actualiser la législation jusque-là en vigueur et de combler ses vides juridiques et ses insuffisances constatées dans sa mise en œuvre.

Lancé à partir de 2014, le processus de refonte du Code de l'eau de 1994 a été mené au terme d'une longue démarche consensuelle, participative et inclusive en plusieurs étapes. La première version du texte a été produite avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) via le projet PAPEP/DGEME. En octobre 2019, une version finale est adoptée au cours d'un atelier tenu au Commissariat général du plan avec la participation de toutes les parties prenantes nationales et les partenaires au développement des Comores, impliqués dans la thématique. Fin 2020, le nouveau Code de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité des députés. Le 30 janvier 2021, le Code de l'eau et de l'assainissement est promulgué par le décret N° 21-007/PR de la même date.

Le nouveau code de l'eau ne modifie par le rôle des autorités sectorielle mais apporte des clarifications sur leurs fonctions et leurs applications. En 2018, préalablement à la promulgation du code de l'eau et de l'assainissement, la MAMWE entreprise publique à caractère commercial et industriel la gestion des services publics de l'eau et de l'électricité a été scindé en deux : la SONEDE pour le service de l'eau et la SONELEC pour l'électricité.

La Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME), directement rattachée au Ministère, élabore, supervise, contrôle, et coordonne les programmes et activités de mise en œuvre de

la politique de développement arrêtée par le Ministère. Cette direction est depuis 2011 décentralisée au niveau régional avec deux directions à Anjouan et Mohéli qui définissent les besoins d'investissements et de développement et coordonnent les actions des secteurs de l'eau et de l'assainissement sur leur île respective.

Le nouveau code de l'Eau et de l'Assainissement apporte des clarifications importantes en matière de gestion de la ressource avec la création d'une nouvelle structure dénommée « Agence nationale de gestion des ressources en eau ». Sa mission est d'assurer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Elle dispose d'antennes régionales sur chaque île, ayant pour espace de compétence, l'ensemble des bassins de l'île et des zones côtières. Par ailleurs, la délégation de service public de l'eau à la SONEDE a été complétée par des dispositions ouvrant la porte selon certaines modalités à des contrats d'affermage ou de concession à une personne morale de droit public ou privé.

Le secteur de l'accès à l'eau potable présente une situation peu reluisante en Union des Comores : bien que 85% de la population ait accès à un point d'eau aménagé, le niveau d'accès à l'eau potable demeure extrêmement faible, de l'ordre de 15% sur l'ensemble des îles reléguant l'archipel parmi les pays les plus exposés à l'échelle mondiale. Contrairement aux îles de Mohéli et Anjouan possédant des eaux de surfaces mobilisables, la Grande Comore ne dispose que de ressources souterraines, l'exposant à des problèmes de captage de la ressource.

La capitale Moroni est partiellement alimentée en eau potable à travers le réseau de distribution géré par la SONEDE. La société nationale a également récupéré la gestion d'une dizaine de réseaux en milieu rural dans les îles de Mohéli et Anjouan. La majorité des localités de l'archipel ne disposent que ponctuellement d'infrastructures d'accès à l'eau fonctionnelles, gérées la plupart du temps de manière informelle par les communautés. L'eau est souvent de mauvaise qualité et dans la plupart des cas impropre à la consommation humaine pour causes de déficit de traitement, de pénétration d'agents polluants par les fuites dans les réseaux d'adduction vétustes ou l'absence d'infrastructures d'assainissement. Aucun mécanisme de suivi et de contrôle de la qualité des eaux n'existe hors Moroni bien qu'il existe, depuis avril 2009, un laboratoire équipé au niveau de l'Université des sciences. Les communautés ont donc majoritairement recours à la récupération et au stockage des eaux pluviales à l'aide de citernes communautaires ou privées, généralement non protégées. Cet approvisionnement expose la population à des pénuries d'eau en saison sèche, de plus en plus marquées avec le changement climatique. Le recours à des livraisons d'eau payante par camion-citerne est de plus en plus récurrent, accroissant la vulnérabilité des communautés.

La situation en matière d'assainissement est difficilement estimable à l'échelle nationale. Peu de projets ont porté sur l'appui à ce secteur si ce n'est des initiatives locales portées par des associations locales. La DGEME, dont le rôle est de coordonner les actions du secteur de l'assainissement ne possède pas de données à jour pertinentes pour la compréhension du secteur. Il n'existe aucune station de traitement des eaux à Moroni où l'assainissement y est géré de manière individuelle comme dans le reste du pays. Les infrastructures privées comme publiques sont majoritairement dotées de fosses à latrines perdues dont l'évacuation est facilitée par la géologie des sols. La population est très peu sensibilisée aux bonnes pratiques et comportements en matière d'hygiène et d'assainissement.

Ces conditions sanitaires exposent les Comoriens à des risques accrus de maladies, à la résurgence ponctuelle des épidémies de choléra, de typhoïde, de diphtérie, et des maladies infectieuses et parasitaires qui sont encore aujourd'hui les premières causes de mortalité aux Comores.

1.4. Diagnostic sectoriel au sein de la collectivité partenaire

Le Gouvernorat de Ngazidja ne dispose pas de fonds dédiés mobilisables pour la mise en œuvre d'une politique eau sur son territoire. Son budget de fonctionnement ne lui permet de financer des projets de projet d'alimentation en eau potable ou d'assainissement sur son territoire. En 2022, le Gouvernorat a mobilisé un budget d'environ 544 millions KMF pour ses dépenses liées aux frais de fourniture, l'entretien des véhicules, les déplacements nationaux et internationaux.

L'île met donc à la disposition des projets avec ses partenaires de coopération étrangers, ses ressources humaines (agents techniques et administratifs de la fonction publique du Gouvernorat), elle facilite la mobilisation des compétences, de l'expérience et de l'expertise des sociétés d'Etats spécialisées dans l'exploitation, la gestion et la distribution de l'eau.

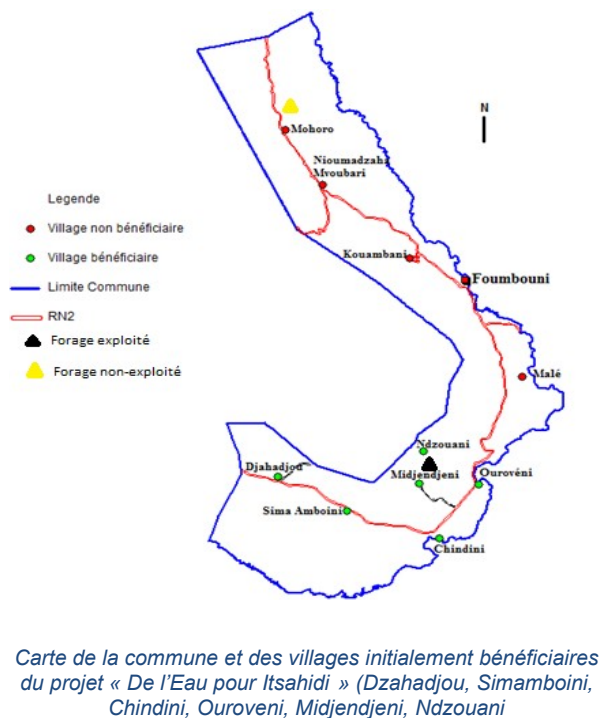
Le Gouvernorat possède de bonnes relations avec les mairies de l'île avec qui elle travaille en bonne collaboration. Ces dernières sont impliquées surtout la pérennisation des infrastructures d'accès à l'eau ou l'appui à la mise en place de comités d'usagers pour en assurer le fonctionnement. Bien que possédant la fonction de maître d'ouvrage comme dans le cadre du projet préliminaire, le Gouvernorat ne dispose pas de réelle expertise en la matière. Ce manque de compétence combiné à une absence de stratégie de gouvernance ne lui permet pas d'investir durablement dans des actions auprès des communautés.

Le Gouvernorat de Ngazidja dispose, par ailleurs, de solides relais auprès du Gouvernement fédéral renforcés par la personnalité et les liens du Gouverneur avec la Présidence de la République de l'Union.

1.5. Contexte de l'identification du présent projet

Le projet préliminaire financé par le dispositif de financement FICOL de l'Agence Française de Développement s'est focalisé initialement sur 6 des 11 villages que comporte la commune d'Itsahidi. Cette limitation du périmètre s'est justifiée par les capacités financières mobilisables et les contraintes techniques de la zone. La construction du projet s'est appuyée sur le schéma directeur du Mbadjini-Est, réalisé en 2016 grâce au soutien de l'Agence l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du conseil régional PACA, de la diaspora et essentiellement des villages de l'Est de la commune d'Itsahidi.

Débuté à l'été 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois, le projet préliminaire mené par la communauté urbaine de Dunkerque et le Gouvernorat de Ngazidja poursuit sa mise en œuvre en abordant sa phase de finalisation. Le recrutement de l'entreprise chargée des travaux a posé des problématiques et engendré du retard sur le calendrier prévisionnel du projet. A l'issue de l'appel d'offres pour les travaux, la proposition technique et financière la plus intéressante formulée par l'entreprise chinoise China GeoEngineering Corporation (CGC) dépassait de plus de 50% les capacités financières du projet, en raison notamment de la forte inflation qu'a connu l'île entre 2022 et 2023. En concertation avec HAMAP-Humanitaire, les maîtres d'ouvrages ont proposé de contractualiser sur une tranche ferme équivalente au budget et d'inscrire une tranche optionnelle au contrat pour le reste des travaux. Il a été décidé de



prioriser les quatre villages concernés par une distribution gravitaire en présentant des tarifs coût/habitant les plus faibles, dans l'attente de pouvoir disposer de fonds supplémentaires pour les deux localités restantes. L'entreprise CGC ayant été recruté au mois de janvier, les travaux se portent actuellement sur la construction des ouvrages de génie civil (station de pompage, filtration, réservoirs) et la réalisation des tranchées en vue de la pose des canalisations. Le planning prévisionnel de la tranche ferme du contrat, c'est-à-dire concernant quatre villages (Midjendjeni, Simamboini, Ouroveni, Chindini) parmi les six initiaux prévoit une mise en eau mois de décembre 2024, actant ainsi la fin des travaux.

Ayant construit l'ensemble des activités depuis le lancement du projet préliminaire sur un périmètre de 6 villages, le Gouvernorat de Ngazidja et la communauté urbaine de Dunkerque souhaitent tenir cet engagement auprès des communautés locales. Le respect des objectifs initiaux du projet va conditionner la confiance engagée par les villages envers les institutions et le projet. D'un point de vue de l'amélioration des conditions de vie, la poursuite de ces activités est primordiale. L'investissement de Morlaix Communauté à la suite du projet préliminaire constitue donc une aubaine pour la finalisation des activités et la réalisation d'une partie des infrastructures d'adduction d'eau potable de la tranche optionnelle. Outre ces aspects pratiques, elle augure une collaboration inédite entre deux collectivités françaises sur le territoire de la Grande Comore et ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir.

2. LE PROJET

2.1. Objectifs du projet

L'objectif général du projet est d'améliorer durablement les conditions de vie et de santé des habitants des villages de Ndzouani et Dzahadjou.

2.2. Contenu et composantes

Stratégie d'exécution

Pour atteindre ce but, quatre objectifs spécifiques ou composantes ont été identifiées, définissant la stratégie générale d'exécution du projet :

- Objectif 1 : Etendre le réseau d'eau potable de Midjendjeni jusqu'aux villages de Ndzouani et Dzahadjou
- Objectif 2 : Réaménager les infrastructures d'assainissement et d'hygiène d'un établissement primaire
- Objectif 3 : Sensibiliser les bénéficiaires aux enjeux liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène
- Objectif 4 : Appuyer et étendre le modèle de gestion mixte aux deux nouveaux villages alimentés de la commune afin d'assurer un service de l'eau pérenne et identifier un système d'entretien des infrastructures d'assainissement et d'hygiène dans l'école primaire de la commune

Une étude d'impact environnemental et social a été conduite au préalable du lancement des activités relatives aux différents objectifs. Elle a permis d'identifier les impacts du projet sur son environnement (social, biophysique, économique) et proposer des mesures dans le cadre d'un plan de gestion environnementale.

Activités liées à l'objectif spécifique 1 :

Cette composante concerne le forage GECEAU de Midjendjeni réalisé en 2018 par l'AFD, non exploité pendant des années puis mobilisé récemment dans le cadre du projet préliminaire. Cet ouvrage dispose de caractéristiques techniques spécifiques (capacité de pompage, altimétrie, localisation) qui ont orienté la solution technique proposée.

- Solution générale

L'extension du réseau AEP alimenté par le forage de Midjendjeni et le raccordement aux villages de Ndzouani et Dzahadjou demeure le but de cette composante. Initialement inscrit dans les objectifs du projet du projet préliminaire, ces travaux n'ont pas pu être assurés dans le cadre imparti, principalement pour des raisons financières. Aussi, le dimensionnement technique du réseau AEP réalisé en 2023 par le bureau d'études Hydroplante s'est fait en intégrant ces deux localités, mais également le village de Malé, à proximité, qui pourrait bénéficier d'un raccordement à l'avenir. La tranche optionnelle du contrat de travaux avec l'entreprise chinoise CGC intègre déjà les réalisations suivantes :

- Construction d'une station de relevage SR1 pour alimenter Ndzouani et d'une station SR2 pour alimenter Dzahadjou ;
- Alimentation mixte (photovoltaïque + électrique) de la station SR1 et raccordement au réseau de la station SR2 ;
- Réalisation de réservoirs de stockage de 25 m³ et 50 m³ respectivement pour les villages de Ndzouani et Dzahadjou ;

- Pose de conduites d'adduction et de distribution pour alimenter les réservoirs de stockage et assurer la couverture des villages par branchements individuels ;
- Installation d'une nouvelle borne fontaine à Ndzouani et réhabilitation de deux existantes à Dzahadjou



Carte réseau des projets préliminaire et De l'eau pour Itsahidi avec possibilité d'extension vers Malé

• Systèmes de pompage

Au vu des altitudes moyennes des villages de Ndzouani et Dzahadjou, le réservoir de stockage de 250 m³ de Midjendjeni construit dans le cadre du projet préliminaire n'a pas la capacité d'alimenter ces localités gravitairement. Le bureau d'études Hydroplante a dimensionné deux stations de relevage permettant de refouler la ressource dans les réservoirs des deux villages

La station SR1 à Dzahadjou et les éléments hydromécaniques seront alimentés par une solution mixte photovoltaïque / réseau électrique rassemblée sur un même site. L'objectif est de privilégier un fonctionnement quasi-essentiellement par exhaure au fil du soleil et de solliciter le réseau électrique qu'en cas de besoin (sous-ensoleillement, augmentation de la demande, problématique technique). Ceci répond à l'une des priorités des maîtres d'ouvrages visant à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, filière en expansion aux Comores avec notamment l'exploitation par l'entreprise Innovent de la centrale photovoltaïque d'une puissance de 3kW à Foubouni. En revanche, la station SR2 sera uniquement alimenté par le réseau électrique du fait de contraintes budgétaires.

Les deux stations de reprises permettent donc d'assurer un relevage de la ressource jusque dans les deux réservoirs de 25 et 50 m³ dominant les localités respectives.

Pompe de reprise de la station SR1 (Ndzouani) :

Type de pompe : Groupe électro-pompe de type In-Line, corps en inox et roue en inox mécanosoudé triphasé
Débit : $Q = 2 \text{ m}^3/\text{h}$
HMT : 101 mètres

Pompe de reprise de la station SR2 (Dzahadjou) :

Type de pompe : Groupe électro-pompe de type In-Line, corps en inox et roue en inox mécanosoudés triphasé
Débit : 10,8 m³/h
HMT : 96 mètres

- Ouvrages et réseau d'adduction d'eau potable

L'extension du réseau alimenté par le forage de Midjendjeni privilégie une distribution assurée de manière gravitaire jusque dans les deux nouveaux villages bénéficiaires. Ce mode de fonctionnement permet de se passer d'un approvisionnement continu en énergie via le stockage de l'eau dans les réservoirs.

Des bornes fontaines seront installées ou réaménagées dans les deux villages nouvellement alimentés en eau potable. Il s'agit dans un premier temps de permettre à l'ensemble des ménages de s'approvisionner en eau potable via ces points d'eau collectifs. L'objectif in fine au-delà du projet est de suivre la stratégie du MEEH et des ODD, en favorisant le branchement individuel des ménages en organisant un maillage rapproché du réseau dans les villages, à une distance maximale de 30 mètres de habitations. Ce type de raccordement contribuera à améliorer la consommation d'une eau de qualité et les bonnes mesures d'hygiène.

- Mise en œuvre

L'une des premières actions engagées en 2022 dans le cadre de la future implantation des infrastructures AEP a été la sécurisation du foncier. Il a été indispensable d'anticiper les actes de donations de parcelles, notamment le périmètre de protection autour du forage. L'identification des autres parcelles nécessaire à l'installation du reste des infrastructures des réseaux (station de pompage, réservoirs, conduites) s'est fait à compter de la validation des études techniques. C'est le comité de pilotage de l'association des villages bénéficiaire et l'association de la diaspora qui ont piloté ce processus. Les terrains ont été identifiés soit par acte de propriété, soit par une procédure facilitée avec la mairie d'Itsahidi. Un notaire s'est ensuite chargé de formaliser les actes de donations à l'attention du Gouvernorat de Ngazidja dans le cadre du projet. Le projet n'a pas vocation à indemniser les propriétaires des terrains et la problématique est intégralement gérée par les communautés.

Les études techniques (APS, APD, DCE) ont été assurées par le bureau d'études Tunisien Hydroplante tout au long de l'année 2023. Des experts locaux ont été recrutés pour faciliter la mise en œuvre des études socio-économiques et l'appréhension du territoire. Hydroplante a poursuivi son activité en tant que mission de contrôle chargée du suivi et du contrôle de l'exécution des travaux de construction du réseau AEP.

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise chinoise China-GeoEngineering-Corporation (CGC) à l'issue d'un appel d'offre international. Le contrat de prestation a donc intégré une première tranche concernant l'équipement du forage GECEAU de Midjendjeni et l'alimentation en eau potable de quatre villages. Une tranche optionnelle portant sur l'extension du réseau aux villages de Ndzouani et Dzahadjou a également été jointe en vue d'anticiper un potentiel financement supplémentaire.

Activités liées à l'objectif spécifique 2 :

Le second objectif spécifique ambitionne d'introduire un programme d'amélioration des conditions d'accès à l'EAH dans l'établissement scolaire du village de Dzahadjou, la localité de Ndzouani ne bénéficiant pas d'école primaire. Cette composante aspire à aborder de manière plus transversale les questions EAH et de doter des établissements publics d'infrastructures aux normes. Cela suppose de provoquer un changement de comportement chez les habitants. Dans la commune d'Itsahidi comme

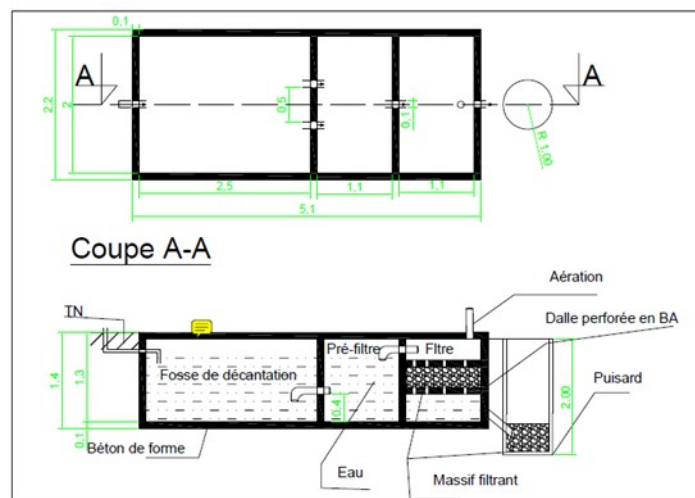
sur l'île de la Grande Comores, les questions d'hygiène et d'assainissement sont rattachées à des problématiques secondaires bien que les maladies hydriques touchent encore un pourcentage significatif de population. En 2022, l'hôpital de Fombouni, le chef-lieu recensait 2788 cas de maladies hydriques (typhoïde, diarrhées), soit 16% de la population de la commune.

- Hygiène et assainissement

Il est proposé d'intervenir sur l'école primaire du village de Dzahadjou à travers les réalisations :

- Réhabilitation ou aménagement des latrines améliorées aux normes OMS (20 filles / latrines, 40 garçons / latrines) et selon des critères de sécurité (porte close) et d'entretien (toilette à la turque, revêtement en carrelage)
- Installation de fosses améliorées composée d'une fosse de décantation, un pré-filtre, un filtre avec massif intrant, dalle perforée, aération et puisard
- Construction de lave-mains collectifs avec dispositif de récupération des eaux et puisard

Un temps envisagé, la mise en place d'une filière d'assainissement scolaire avec phytoépuration des excréta sur un site unique a été abandonné. La problématique principale réside dans le fonctionnement de ce type de dispositif « vivant ». La fluctuation de la charge biologique générée, dû à l'alternance des périodes scolaires, n'est pas compatible avec la culture des essences naturelles utilisées. La solution d'assainissement sur place avec latrines améliorées permet néanmoins de traiter et dessécher les excréta en toute sécurité. Cette option ne prend pas en charge le traitement des boues dont la gestion devra être à priorisé à l'avenir.



Dispositif envisagé pour le traitement des excréta en milieu scolaire

L'école primaire de Dzahadjou compte 178 élèves en 2024. L'établissements disposent de latrines qui nécessitent d'être mises aux normes suivant les dispositions préalablement décrites. Les laves mains seront installés à proximité, de manière à favoriser l'application des bonnes méthodes en matière d'hygiène.

- Mise en œuvre

Cette composante intègre un secteur n'ayant pas été pleinement abordé lors du projet préliminaire, à savoir l'environnement scolaire. Les autorités Ministérielles respectives seront notifiées du projet et de ses objectifs au préalable du lancement des activités. Les composantes des activités seront confrontées au cadre sectoriel. Des données, voire des recommandations des autorités pourront être intégrées au

projet. Mais la mise en œuvre des activités sera assurée de concert avec les responsables locaux des établissements scolaires et les autorités communales.

Activités liées à l'objectif spécifique 3

Le projet préliminaire a introduit dans la commune, par l'intermédiaire de l'association 2Mains, des activités visant à l'amélioration des comportements en matière d'utilisation de l'eau potable et de l'hygiène associée. Ce projet est vu comme une continuité, car c'est l'occasion de poursuivre ses démarches d'engagement et de sensibilisation communautaires auprès de l'ensemble de la population de la région. Dès lors, la stratégie de sensibilisation ambitionne de s'appuyer sur les mêmes leviers pour ce projet, en deux mettant en œuvre deux activités majeures :

- Sensibilisation des communautés sur les enjeux de l'eau potable et de l'hygiène dans le cadre de l'alimentation des villages en eau potable et mise en œuvre d'un service de l'eau
- Accompagnement et sensibilisation d'un niveau scolaire au bon comportement en matière d'utilisation de l'eau potable de l'assainissement et de l'hygiène dans le cadre de la construction des latrines et laves mains
- Sensibilisation des communautés

Afin de conscientiser les populations aux enjeux et problématiques de l'eau et d'initier une dynamique de gestion pérenne du futur réseau, plusieurs sessions de sensibilisations sont proposées aux communautés des villages bénéficiaires. Elles abordent 4 thématiques de sensibilisations :

- Sensibilisation sur la consommation de l'eau potable et son utilisation rationnelle
 - o Différenciation eau potable / non-potable, présentation des modes de conservation, explication du rôle des compteurs et de la facturation au volume...
- Sensibilisation sur le paiement des factures
 - o Analyse et explication de la composition des factures, modélisation de discussions dans les ménages, des risques de non-paiement répétés...
- Sensibilisation sur l'hygiène/assainissement
 - o Rôle de la chloration, importance du lavage des mains, risques associés à la mauvaise hygiène et maladies hydriques, gestion des eaux grises...
- Sensibilisation sur le modèle de services de l'eau
 - o Présentation du modèle de gestion et de ses composantes, explication du rôle de la SONEDE et de l'association communal...

Les 4 sessions de sensibilisations ont été abordé durant le projet préliminaire et seront répétées à l'occasion de ce volet. Chaque session dure deux semaines, reprend une thématique et représente deux jours de terrain par semaine. Ainsi chaque thématique de sensibilisation sera traitée deux fois, afin de toucher le plus grand nombre de personnes.

Pour faciliter la compréhension et les échanges avec les communautés, les sensibilisations sont animées en shikomori par les équipes de l'association 2Mains, et adaptées à chaque public cible. La recherche de sessions de sensibilisation interactive a été priorisé au cours du projet de l'Eau pour Itsahidi. Les séances se partagent entre présentation powerpoint, clip, discussions thématiques, parole ouverte, sketches, expériences in situ. Par ailleurs, au vu la sociologie du pays, des sessions distinctes sont prévues pour les hommes et les femmes, afin de libérer les échanges. Il est primordial qu'un

maximum de femmes participe et soit sensibilisées car elles sont les principales responsables de la gestion et de l'utilisation de l'eau au sein des ménages.

Dans le but de renforcer l'adhésion et l'implication des populations, ainsi que de faciliter la diffusion des différents messages, un accent particulier est mis sur la participation des leaders locaux et acteurs dynamiques de l'ensemble des localités, notamment les membres du comité de pilotage de l'association des villages. Ces derniers étant des personnes notoires et légitimes aux yeux de la communauté, leur implication dans les étapes clés de sensibilisation est primordiale, tout comme leur soutien au projet. Ils ont comme rôle d'informer la population à propos du projet et les réunions qui sont réalisées avec les associations villageoises pour des éventuelles collaborations. Par ailleurs, le contenu des sensibilisations leur est exposé afin qu'ils y apportent leurs commentaires et critiques. Ils sont un relai et appuient l'équipe de 2Mains durant les moments précédant les phases de sensibilisation.

- Sensibilisation en milieu scolaire

Capitalisant sur les réflexions et remarques issues du projet préliminaire, l'association 2Mains souhaite dès le début du projet conscientiser les élèves de l'établissement scolaire primaire de Dzahadjou.

L'équipe de 2mains sensibilisera seulement une partie des élèves de l'école. Il s'agira de se focaliser sur les classes de CM1 et CM2. Le choix s'est été porté sur ces niveaux, en raison de leur capacité d'écoute et d'apprentissage, et de donner l'exemple aux plus petits.

Les séances de sensibilisations s'organisent à travers la formation des professeurs qui sont accompagnés les premiers mois par les animateurs de 2Mains. Les sensibilisations se calquent au calendrier scolaire, en prévoyant une thématique par trimestre et s'appuyant sur des animations comme des affiches, bandes dessinées, livrets et travaux participatifs. En outre, le programme propose un concours inter-écoles autour des thématiques développées avec une restitution organisée à la Maison des Services de l'Eau de Foubouni à l'occasion d'une journée mondiale (Eau, lavages des mains...). L'objectif est que les enseignants s'approprient la sensibilisation et soit quasiment autonome la seconde année, simplement supervisés par 2Mains.

Ces interventions seront complémentaires avec les réhabilitations et rénovations de latrines prévues dans l'école primaires. Les enseignements des activités pourront directement être mis en application et les changements visibles rendront la démarche cohérente et pertinente.

Activités liées à l'objectif spécifique 4

Le décret présidentiel N°18-079/PR de septembre 2018 acte la scission de l'ex-société d'eau électricité Comorienne Ma-MWE en deux entités distinctes. La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) s'occupe à compter de cette date de la constitution d'un patrimoine hydraulique de l'Etat et sa gestion sur toute l'étendue du territoire. Le décret ajoute l'exploitation et l'entretien des installations de captage, du traitement et de la distribution de l'eau potable, la mise en place d'une politique commerciale et de recouvrement. Initialement, ces compétences ne prévalaient qu'en Grande Comore, laissant la gestion pour les autres îles à l'Union des comités de l'eau d'Anjouan (Ucea) et celui de l'Union des comités de l'eau de Mwali (Ucem). Quelques comités de gestion villageois ont perduré également en Grande Comore comme à Mitsamiouly. Mais depuis, appliquant stricto-sensu les dispositions liées à ses fonctions, la SONEDE se réapproprie parfois par la force face aux résistances des communautés la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable.

Au vu de ce constat, et dans une optique de respecter le décret, la gestion des infrastructures du réseau AEP doit revenir à la SONEDE. L'article 63 du code de l'eau et de l'assainissement promulgué début 2021 rappelle « *Les communes en leur qualité de maître d'ouvrage délégué du service public d'approvisionnement en eau potable, confient la gestion du service public de distribution d'eau à la SONEDE. Dans le cas où cette société ne serait pas en mesure de gérer le service de distribution d'eau potable, après avis de l'autorité de régulation, le conseil de ministre confie par dérogation à l'alinéa précédent, la gestion du service à une autre personne morale de droit public ou privé.* » C'est-à-dire que l'état propriétaire des infrastructures AEP délègue sa gestion aux communes qui ont pour obligation de déléguer à une structure tierce, en principe représentée par la SONEDE



La seconde phrase de cet article n'est cependant pas applicable en l'état puisque les autorités de régulation n'ont pas encore été créées. Les textes applicatifs du code de l'eau et de l'assainissement censés apporter des éléments de réponse à ce type de problématique devraient être publiés 2023.

La SONEDE est actuellement gestionnaire du réseau de Moroni et de plusieurs réseaux en milieu rural à Anjouan et Mohéli. Dans la perspective d'une prise en main des futurs réseaux d'adduction d'eau potable de la commune d'Itsahidi, un service de l'eau optimal requerrait de la part du gestionnaire :

- Un service et une communication claire et facilité
- Une exploitation et une distribution de la ressource en eau potable optimale
- Une capacité à assurer les travaux d'entretien et de maintenance des réseaux
- Un soutien de l'investissement à développer en synergie avec le maître d'ouvrage
- Un système administratif et financier équilibré, transparent et régulé

Ces exigences se voient entravées par le niveau de structuration actuel de la SONEDE, notamment imputable à sa récente création. Plusieurs éléments problématiques ont été identifiés comme nuisant à son fonctionnement et sa gouvernance notamment l'absence de conseil d'administration, un organigramme structurel en révision et une absence de transparence financière. Par ailleurs, le récent Code de l'Eau et de l'assainissement doit statuer par l'intermédiaire de textes applicatifs sur des éléments de fonctionnement de la SONEDE.

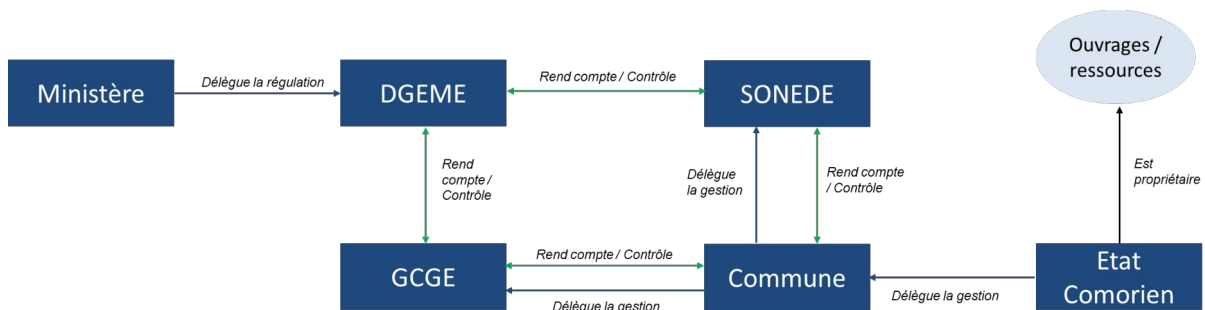
Fort de ce constat et dans une optique de pérennisation des projets d'adduction d'eau potable, des discussions entre le Gouvernorat de Ngazidja et HAMAP-humanitaire ont conclu qu'une gestion intégrale de la SONEDE sur les futurs réseaux communaux pourrait s'avérer problématique. Les enquêtes sociales réalisées dans les 6 villages entre 2022 et 2023 de la commune ont par ailleurs souligné que près de 50% des ménages étaient opposés à une gestion intégrale de la SONEDE. Envisager cette perspective dès la mise en eau du réseau risquerait de conduire à une détérioration des infrastructures, des conflits avec les communautés voire un arrêt prématuré du service.

S'appuyant sur les dispositions de l'article 63 du code de l'eau et de l'assainissement, la CUD et le Gouvernorat ont jugé en 2023 qu'il était préférable que la mairie incite la SONEDE à procéder à une sous-délégation de la gestion à une association communautaire. Pour ce faire, le projet préliminaire a réuni des comités institutionnels, en présence de l'ensemble des partenaires du projet (CUD, Gouvernorat, MEEH, SONEDE, DGEME, AFD...) afin de trouver une solution sur le mode de

gestion. Les autorités sectorielles notamment Ministère et SONEDE n'ont pas soutenu l'option de proposition de délégation intégrale à une association communautaire. Mais un accord de co-gestion a finalement été obtenu après une concertation entre le maire d'Itсахиди et la SONEDE

La solution pose un modèle innovant de gestion bipartite (ou quadripartite) avec une régulation assurée par la DGEME, une première aux Comores. Conformément au cadre sectoriel, la commune d'Itсахиди maître d'ouvrage délégué du service public d'approvisionnement en eau potable délègue la gestion des infrastructures communal d'AEP à la SONEDE et à un Groupement Communal de Services de l'eau (GCSE), une association professionnalisée composée de membres issus des communautés. La subtilité s'est portée sur le terme « gestion » sujet à interprétation quant au contenu de ses activités (technique, administrative, financière...).

Le GCSE hérite de la gestion administrative, financière, de la relation avec les usagers et de l'entretien du réseau de distribution et des branchements particulier. La SONEDE conserve les activités d'exploitation du forage, de production et de traitement de la ressource. Finalement, la gestion peut être sectorisée entre une partie amont gérée par la SONEDE et une partie aval gérée par le GCSE.



Modèle de gestion quadripartite obtenu dans le cadre du projet « De l'Eau pour Itsahidi »

Ce modèle répond à une analyse de compétences et des risques associés tout en respectant le cadre sectoriel Comorien. Le GCSE remplit des fonctions que la SONEDE n'a pas la capacité d'assumer actuellement notamment une transparence financière du service et un provisionnement des comptes de renouvellement du réseau. En outre, ce type d'organisation est une caution pour les communautés qui voient dans le GCSE un partenaire de confiance. Toutefois, la présence de la SONEDE n'est pas totalement sujette à la défiance. Un pourcentage non-négligeable de ménages de la commune souhaite lui voir confier la gestion du réseau. Il s'agit in fine d'une relation de contrôle mutuelle et de redevabilité, qui du fait de sa construction peut être profitable aux deux structures. Enfin, l'un des objectifs de cette gestion mixte est d'intégrer la SONEDE au sein du service dans le but qu'une fois les organes de régulation nationales créées, elle puisse reprendre à moyen terme l'intégralité du service.

En tant que partenaire du secteur eau potable aux Comores, des échanges ont été engagés entre HAMAP-Humanitaire et les représentants du PROGEAU, notamment sur les modalités de mise en œuvre respectives des projets. Au vu de son objectif d'accompagnement du processus de réforme du secteur de l'Eau et de l'Assainissement aux Comores, il appuie les autorités du secteur (DGEME, SONEDE) dans une optique d'adaptation aux nouvelles directives. Parfaitement conscient de l'écart existant entre le cadre actuel et les objectifs futurs, le PROGEAU plaide pour des solutions transitoires, réalistes, particulièrement sur les modèles de gestion en milieu rural. Le représentant a été convié aux comités institutionnels en vue d'apporter sa connaissance du secteur et de mettre en perspective les points de vue de charge acteurs face à la réalité des choses. Des réunions régulières se poursuivent avec HAMAP-Humanitaire pour faire part des avancés sur projet.

Au printemps 2024, les statuts du groupement communal de la commune d'Itsahidi ont été formalisés en concertation avec l'association et la diaspora des villages du projet préliminaire. En mai 2024, le MEEH autorité de tutelle a rendu un avis-technique favorable auprès du Ministère de l'Intérieur qui a pu entériner la création officielle de l'association. Préalablement à cette décision, le modèle de gouvernance du GCSE avait déjà été identifié : un conseil d'administration avait été retenu et un bureau élu. Du côté du contrat de gestion quadripartite, les travaux entre la SONEDE et l'HAMAP-HUMANITAIRE, appuyé par un expert du domaine ont permis d'aboutir à un document définitif pour signature. Un atelier de présentation officielle du document en présence des cosignataires devrait entériner sa mise en application. Le MEEH, en tant qu'autorité de tutelle et la SONEDE auront au préalable rédigé des protocoles d'accord sur le modèle mixte.

A compter de l'officialisation du modèle de gestion, il est envisagé d'appuyer le GCSE dans sa structuration, notamment dans le cadre du recrutement et de la formation (administrative, financière, technique) de son personnel. Un organisme de formation sera recruté à cet effet. Parallèlement, l'entreprise Innovent, présente dans la commune dans le cadre de la gestion de la centrale solaire de Foubouni appuiera et formera le personnel technique du GCSE et de la SONEDE à la maîtrise, l'entretien et la maintenance des dispositifs photovoltaïques installés autour du forage GECEAU de Midjendjeni. Enfin, il est envisagé de fournir un accompagnement régulier au GCSE à compter de la mise en route du service de l'eau à la fin 2024, correspondant à la mise en eau des quatre villages (Sima Amboini, Chindini Ouroveni et Midjendjeni) du projet préliminaire.

HAMAP-Humanitaire et l'association 2Mains assureront un suivi en parallèle de la DGEME mais à des fins de renforcement de capacités des salariés du GCSE et de la SONEDE.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'infrastructures d'assainissement du village de Dzahadjou tel nécessite la création d'un pôle assainissement au sein du GCSE. Ce service est indispensable au vu du suivi et de l'entretien à fournir pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des ouvrages. Le GCSE sera opérationnel depuis plus d'un an lors de l'intégration du pôle assainissement et pourra prendre en charge l'administratif et le développement lié à cette nouvelle composante.

2.3. Bénéficiaires de l'action

Le projet ambitionne d'améliorer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans deux villages de la commune Itsahidi. Dans le cadre de la mise en œuvre des différentes activités présentées précédemment, le projet soutiendra spécifiquement :

- 2100 habitants femmes, hommes et enfants des deux villages
- 178 élèves de l'école primaire public du village de Dzahadjou dont 91 filles, 87 garçons et 9 enseignants

2.4. Intervenants et mode opératoire

2.4.1. Schéma institutionnel

Intervenants	Qualité	Fonctions précises	Cadre juridique
Gouvernorat de Ngazidja	Co-Maître d'ouvrage (Comore)	Aide à l'expression et à la formalisation du besoin ; Appui institutionnel et relations avec les organismes locaux ; Harmonisation des actions avec les acteurs	Convention de coopération décentralisée avec la CUD

	s)	<p>gouvernementaux ;</p> <p>Rassemblement des organes de gouvernance ;</p> <p>Gestion des modalités et exigences administratives local</p> <p>Règlement des problématiques liées à la mise en œuvre des activités,</p> <p>Participation à la sélection des prestataires ;</p> <p>Participation au suivi des réalisations ;</p> <p>Contrôle des réalisations, validation de la levée des réserves, co-prononce la réception des ouvrages.</p>	<p>Convention opérationnelle CUD / HAMAP-HUMANITAIRE</p>
Morlaix Communauté	Partenaire technique et financier	<p>Aide à l'expression et à la formalisation du besoin ;</p> <p>Validation du planning de travaux ;</p> <p>Participation à la sélection des prestataires, validation technique ;</p> <p>Supervision des acteurs et délivrance des avis de non-objection ;</p> <p>Contrôle des réalisations et levée des réserves, co-réception des ouvrages.</p>	Convention de partenariat
La Communauté	Co-Maître d'ouvrage (France)	<p>Coordination globale du projet ;</p> <p>Supervision du suivi budgétaire et technique ;</p> <p>Appui à la formation du governorat, contrôle des réalisations et levée des réserves, co-réception des ouvrages ;</p> <p>Reporting et relation avec les partenaires financiers</p>	<p>Loi de décentralisation 1992/Loi Oudin Santini 2005, Loi Thollière 2007/LOP relative à la politique de développement et de solidarité internationale 2014</p>
Mairie d'Itсахиди	Maître d'ouvrage délégué de l'Etat central	<p>Participation à la définition des orientations générales du projet et à la définition du besoin ;</p> <p>Assure, sur délégation de l'Etat, la maîtrise d'ouvrage en matière d'approvisionnement en eau potable ;</p> <p>Facilitation du règlement des conflits entre les usagers ;</p> <p>Facilitation de la mobilisation sociale des acteurs locaux notamment par l'information et la sensibilisation pour toutes les questions de services de l'eau et d'environnement ;</p> <p>Mobilisation des usagers et support à la mise en place du modèle de gestion ;</p>	Convention de partenariat avec le Governorat et la CUD

		<p>Participation à la sélection des prestataires ;</p> <p>Participation au suivi des réalisations ;</p> <p>Délégation de la gestion des réseaux d'AEP à la SONEDE.</p>	
HAMAP-HUMANITAIRE	Assistant à maîtrise d'ouvrage de la CUD	<p>Coordination opérationnelle du projet ;</p> <p>Participation à l'identification des besoins, à la conception, planification des activités ;</p> <p>Mobilisation des acteurs locaux ;</p> <p>Appui à la réalisation des appels d'offres, et à la sélection des prestataires ;</p> <p>Gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ; et des contrats de travaux ;</p> <p>Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet ;</p> <p>Appui à la mise en place d'outils de suivi</p> <p>Suivi financier du projet ;</p> <p>Suivi des activités de sensibilisation ;</p> <p>Renforcement des compétences de l'association locale 2Mains,</p> <p>Appui à la mise en place et au suivi des actions de formation du GCSE ;</p> <p>Appui au contrôle des réalisations et à la validation de la levée des réserves ;</p> <p>Sélection des membres du GCSE ;</p> <p>Reporting opérationnel et financier.</p>	Contrat de prestation intellectuelle avec la CUD
Association 2Mains	Partenaire local	<p>Appui à la coordination opérationnelle ;</p> <p>Participation à la définition des besoins locaux ;</p> <p>Appui à la réalisation des appels d'offres, et à la sélection des prestataires ;</p> <p>Mobilisation des acteurs locaux et des populations ;</p> <p>Mise en place d'actions de sensibilisations ;</p> <p>Mise en place des actions de communication sur le terrain ;</p> <p>Appui à la mise en place du GCSE ;</p> <p>Suivi de l'avancement des activités sur le terrain ;</p> <p>Reporting des actions de sensibilisations</p>	Convention de partenariat et de réversion avec l'HAMAP-HUMANITAIRE
Ministère de l'Energie	Autorité de tutelle	<p>Représentation des intérêts de l'Etat</p> <p>Validation de la stratégie générale du projet</p> <p>Suivi et contrôle des directions sectorielles</p> <p>Participation aux réunions institutionnelles</p>	Contrat de délégation de gestion quadripartite avec le GCSE, la commune et

			la DGEME
Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau (SONEDE)	Société publique et cogestionnaire	Exploitation des deux forages GECEAU de la commune d'Itsahidi ; Entretien et maintenance des parcs photovoltaïques, des équipements hydromécaniques, des réservoirs et des conduites de refoulement et d'adduction du réseau ; Production et traitement de l'eau potable ; Gestion des opérations de maintenance lourde et de remplacement des équipements.	Contrat de délégation de gestion quadripartite avec le GCSE, la commune et la DGEME
Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau (DGEME)	Autorité nationale de régulation	Validation des orientations du projet et des travaux ; Appui technique pour la préparation des appels d'offres ; Vérification de la conformité sectorielle ; Participation au contrôle des réalisations et à la réception des ouvrages ; Contrôle des activités de la SONEDE et du GCSE.	Contrat de délégation de gestion quadripartite avec le GCSE, la commune et la DGEME
Groupement (inter) communal de services de l'eau (GCSE)	Cogestionnaire	Gestion du réseau de distribution et des bornes fontaines ; Réalisation des branchements particuliers ; Gestion administrative et financière du futur service de l'eau ; Relation clientèle avec les usagers du service de l'eau ; Communication auprès des usagers et des partenaires.	Contrat de délégation de service public quadripartite avec la Mairie, la SONEDE et la DGEME
Bureau environnemental	Prestataire	Réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale ; Production d'un plan environnemental et social.	Contrat à la suite d'un appel d'offres national
PROGEAU	Partenaire et maître d'œuvre	Réalisation des études de conception APS, APD, DCE ; Aide à la réalisation des appels d'offres et des grilles d'évaluations pour le recrutement des entreprises de travaux ;	Contrat de prestation
Bureau d'études ou consultant	Mission de contrôle	Contrôle et suivi des travaux ; Information de l'entreprise et compte-rendu au MOA ; Levée des réserves et réception des ouvrages.	Contrat à la suite d'un appel d'offres international

Entreprises de travaux	Prestataires	Réalisation des travaux d'AEP, des infrastructures d'hygiène et d'assainissement.	Contrat à la suite d'un appel d'offres international
Innovent	Prestataire / partenaire technique	Formation du personnel du GCSE et de la SONEDE ; Entretien et maintenance des panneaux photovoltaïque.	Contrat à la suite d'une passation de marché en gré à gré
Organisme de formation	Prestataire	Appui à la sélection des membres du GCSE ; Formation technique, administrative et financière du GCSE.	Contrat à la suite d'une demande de cotation
Association des villages (Comité de pilotage)	Point focal	Coordination de l'ensemble des événements communautaire ; Communication, implication de la population locale dans le projet et garant de sa durabilité ; Informations sur le contexte local et les acteurs locaux ; Règlement des conflits communautaires ; Gestion de la problématique foncière	Convention de partenariat
Diaspora comorienne en France originaire des villages	Groupe d'influence	Appui à la communication, implication de la population locale dans le projet et garant de sa durabilité. Informations sur le contexte local et les acteurs locaux Gestion de la problématique foncière ¹⁰	Convention de partenariat

2.4.2. Gouvernance

Les organes de Gouvernance sont des outils indispensables à la mise en œuvre d'une partie des activités et primordiale pour la formalisation de l'avancement de composantes projet. Ils permettent d'intégrer toutes les parties prenantes au projet :

Organe de gouvernance	Membres	Fréquence des réunions
Comité de pilotage	<p>Gouvernorat de Ngazidja : Le Gouverneur de l'île Le responsable de la coopération internationale</p> <p>Morlaix Communauté : L' élu chargé des coopérations internationales La responsable de la cellule appui stratégique direction générale</p> <p>CUD : L' élu chargé des coopérations internationales La directrice de la jeunesse et de la coopération international Le chef de projet coopération internationale</p>	<p>Au lancement des activités + Réunion ponctuelle tous les 6 mois</p>

	HAMAP-Humanitaire : Le chef de projet Le coordinateur projet	
Comité de suivi technique	Morlaix Communauté : Le référent technique de la régie An Dour CUD : le chef de projet coopération internationale Le Chargé de projet à la direction du cycle de l'eau Le Chargé projet Syndicat eau du dunkerquois Gouvernorat de Ngazidja : la responsable de la coopération internationale Le responsable technique Mairie d'Itsahidi : le responsable technique dédié HAMAP-Humanitaire : le chef de projet Le coordinateur projet 2Mains : Le coordinateur de programmes Bureau d'études : Le responsable de projet	Réunion en fonction des avancés techniques importantes
Comité de pilotage communautaire	CUD : Le chef de projet coopération internationale HAMAP-Humanitaire : le chef de projet Le coordinateur de projet 2Mains : le coordinateur de programmes ASCOCIB : membres du bureau	

2.4.3. Moyens humains mobilisés par la collectivité française

Le projet ambitionne donc d'intégrer des représentants de ses services dans l'accompagnement des différentes activités du projet, aussi bien sur des composantes administrative, techniques que procéduriers.

De manière régulière, au vu du partenariat de coopération décentralisée avec le Gouvernorat de Ngazidja, la CUD sollicite ses services généraux pour le traitement des affaires courantes du projet via son service de coopération et relation internationale ainsi que de ses services financiers. Plus ponctuellement, au gré des actions organisées, le service jeunesse et passation de marchés se chargent d'assumer leur fonction.

Morlaix Communauté investira également ses services techniques dans le cadre de la mise en œuvre des composantes techniques du projet. Ayant récemment passé en régie la quasi-totalité de son territoire, cette dernière appuiera le projet en mettant à disposition un référent technique qui supervisera les grandes étapes lors de la mise en œuvre des travaux. Des missions ont été identifiées comme la validation des dossiers d'exécution de l'entreprise, le suivi de l'avancement du chantier, la participation aux réunions de chantier mensuel à distance, voire un déplacement à Grande Comore pour la réception provisoire des infrastructures.

Le Gouvernorat est quant à lui chargé de suivre et de coordonner avec Morlaix Communauté et la CUD les orientations générales au projet. Il agira, au moyen de sa direction des relations internationales et de ses services supports sur des actions de plaidoyer auprès des autorités et de

gestions des procédures administrative pour faciliter la mise en œuvre du projet et sa pérennisation. Une partie du personnel hérité du cabinet de la Gouverneure sortante devrait être remplacé :

L'ensemble de ces actions sont coordonnés par les représentants d'HAMAP-Humanitaire qui en réfèrent systématiquement aux maitres d'ouvrages. Ces fonctions sont occupées par un chef de projet en France, un coordinateur et une chargée de mission aux Comores.

2.5. Viabilité économique et financière du projet – durabilité

L'objectif général du projet est d'améliorer durablement les conditions de vie et de santé de l'ensemble des habitants des villages de Ndzouani et Dzahadjou. L'atteinte de cette objectif et sa pérennisation au-delà du projet passe par la mise en œuvre d'un service d'eau potable performant, autonome et résilient. La viabilité économique de ce service est une priorité affichée par le Gouvernorat et les communautés. Cet aspect de durabilité est la composante la plus difficile à mettre en œuvre car elle implique une projection dans le temps et l'intégration d'un nombre important de paramètres

De manière à répondre à cette objectif, une première réflexion a été porté dans le cadre du projet préliminaire. Il s'agissait d'identifier, comme détaillé précédemment, le modèle le plus adapté à la gestion du futur réseau d'adduction d'eau potable de la commune et la conduite du service de l'eau. La solution obtenue par les maitres d'ouvrage, la commune et HAMAP-Humanitaire prétend pouvoir assurer ces fonctions dans la durée.

Pour répondre à ces objectifs de pérennité, un compte prévisionnel d'exploitation a été constitué en concertation avec la SONEDE, en faisant varier les deux paramètres prix de l'abonnement et prix de l'eau. L'article 66 du code de l'Eau et de l'Assainissement rappelle que « *l'accès au service public de l'eau potable est payant sous forme de redevances acquittées par le consommateur pour la rémunération* ». En outre, l'état Comorien par l'intermédiaire de la SONEDE a fixé un prix de l'eau potable pour l'ensemble du territoire s'élevant à 500 KMF/m³. Cette mesure a pour objectif d'uniformiser le secteur de l'eau et de favoriser un accès à la ressource pour le plus grand nombre. L'origine de ce prix ne trouve pas d'explication rationnelle si ce n'est une analyse empirique des prix étant pratiqués sur l'archipel avant son application. Cette mesure ne semble pas tenir compte des spécificités de chaque réseau et de leur coût d'exploitation respectif. Le Ministère par l'intermédiaire de la SONEDE a réaffirmé l'obligation d'appliquer cette tarification au risque de se voir interdire l'exploitation d'un réseau. Dans les faits, cette mesure n'est pas toujours appliquée

Les négociations entre l'HAMAP-Humanitaire et la SONEDE ont entériné un accord sur la rétribution de cette dernière par rapport au service effectué dans le cadre du projet préliminaire. La SONEDE sera indemnisée selon deux composantes :

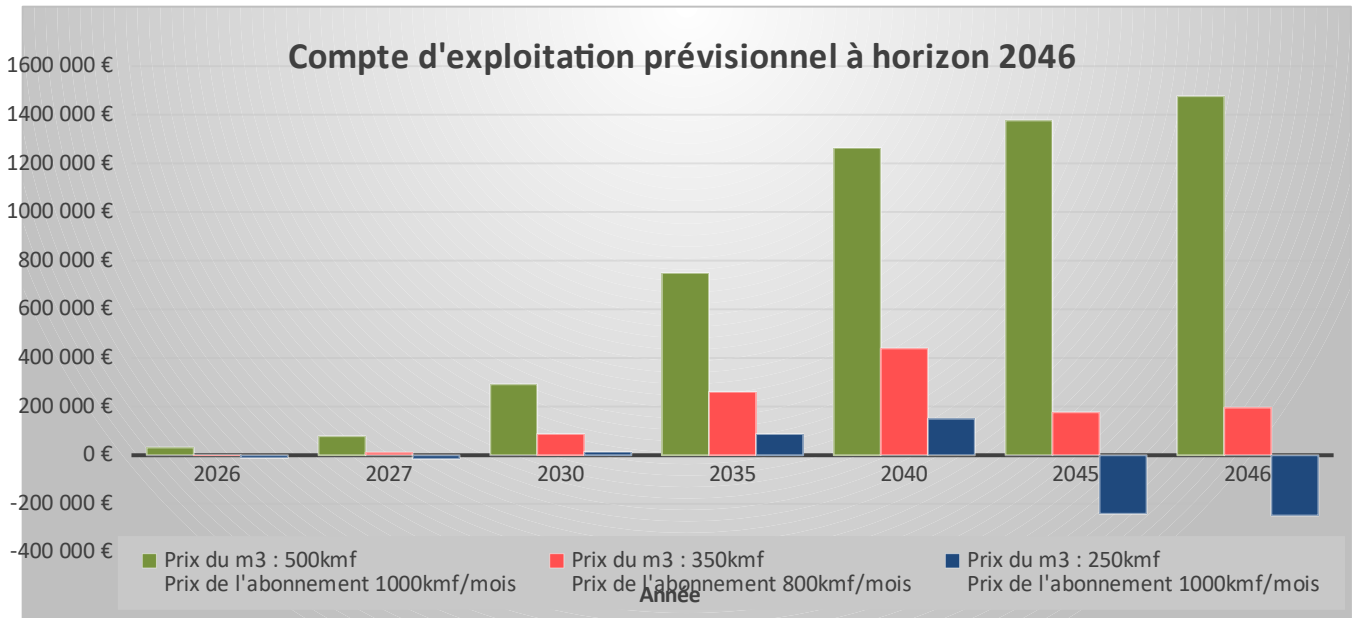
- Une partie sur le volume d'eau produit
- Une partie sur le volume d'eau recouvré auprès des usagers du service

Ce fonctionnement évite au GCSE de supporter de manière unilatérale la gestion de trésorerie.

En tenant compte de la solution technique envisagé avec un système de pompage solaire, les coûts d'exploitation du réseau sont assez faibles. Les dépenses principales concernent la gestion administrative et la maintenance du réseau. La dimension du réseau implique le recrutement de trois techniciens pour la maintenance, la relève des compteurs et autres actions sur le réseau. L'exploitation du forage nécessite la présence de deux techniciens en permanence sur le site pour assurer le fonctionnement de la centrale solaire et du système de pompage.

Les recettes sont générées par la consommation des usagers. Cette consommation a été calculée selon la population des villages en considérant le taux d'accroissement de la population aux Comores et les normes de consommation d'eau potable établies par l'OMS (20 litres/personne/jour aux bornes publiques et 50 litres/personne/jour en branchement privé).

Le graphique ci-dessous présente le bilan financier du réseau d'eau potable à horizon 20 ans selon 3 hypothèses sur le prix de l'eau et de l'abonnement au réseau.



Modèle prévisionnel de gestion financière du service

En considérant un prix de l'eau à 500 KMF le mètre cube (prix fixé par l'état comorien) et un abonnement de 1000 KMF par mois, le réseau est complètement autonome et génère assez d'argent pour renouveler une partie des infrastructures en année 15. Il est possible d'assurer que le cout de l'eau pour les communautés ne dépassera pas la limite de 500 KMF le mètre cube fixée par l'état. Il est envisageable de diminuer ce prix pour atteindre un cout du mètre cube de 350 KMF qui assurerait également la viabilité du réseau.

Le taux de recouvrement considéré pour l'ensemble des hypothèses varie de 75% à 90% sur les cinq premières années. Ce taux tient compte des habitudes locales de considérer l'eau comme un don de dieu mais également des résultats que devraient apporter la sensibilisation de l'association 2Mains sur l'importance du paiement des factures. Le bon fonctionnement du réseau du projet « De l'Eau pour Itsahidi » devrait également inciter les bénéficiaires au paiement des factures.

Comme présenté dans la composante 4 du projet, le réseau sera géré par la SONEDE et une association professionnalisée (GCSE). Le GCSE assure la gestion financière du réseau et reçoit l'ensemble des paiements des usagers. Ces fonds seront répartis en trois comptes :

- Un compte de fonctionnement pour les dépenses fixes comme les salaires, la redevance à la SONEDE ou encore le loyer du local
- Un compte de maintenance pour les maintenances lourdes et exceptionnelles nécessitant le déblocage de fonds important
- Un compte de renouvellement pour assurer une pérennité du réseau avec un investissement dans les infrastructures (ex : remplacement des panneaux solaire au bout de 15ans)

En séparant les fonds sur trois comptes différents, le gestionnaire peut agir rapidement pour assurer la continuité du service. Les fonds nécessaires au remplacement d'ouvrages ou de conduites sont disponibles. Il n'est pas nécessaire de demander des subventions auprès d'organisme externe. Le système est donc autonome.

Le déblocage de fonds sera soumis à la signature de plusieurs personnes différentes pour limiter le risque de détournement de fonds. Un plan de renouvellement permettra d'anticiper l'utilisation des fonds du compte dédié.

La redevance de la SONEDE sera calculée selon les deux composantes détaillées précédemment. En intégrant ces deux composantes nous assurons une rémunération minimum pour que la SONEDE qui exploite le réseau et un complément sur le volume recouvré permet d'appuyer la société nationale dans sa politique générale.

La redevance pour l'autorité de régulation, en l'occurrence la DGEME sera calculée sur la base du volume d'eau recouvré et dépendante des missions réalisées par cette entité.

Ces flux financiers pourront être précisé avec l'expérience de la gestion sur le réseau du projet « De l'eau pour Itsahidi ». Selon le fonctionnement du modèle de gestion qui va être mis en place des améliorations et des précisions pourront être apportées.

3. PLAN DE FINANCEMENT ET BUDGET PREVISIONNEL

- Plan de financement prévisionnel ;

Coût total estimé	Euros	Part
Morlaix Communauté	25 620,00 €	5,1%
Agence de l'Eau Loire Bretagne	200 000,00 €	39,0%
Communauté Urbaine de Dunkerque	286 352,88 €	55,9%
<u>Total</u>	511 972,88 €	100,00%

- Budget prévisionnel (en annexe)

	Activités	Coût total en €	Fonctionnement/ investissement	Affectation dépenses	Valorisation/ Contributions directes
A					
1.	Dépenses multi-composantes				
1.1	Morlaix Communauté	10 620,00	Fonctionnement	Collectivité française	Valorisation
1.2	HAMAP-Humanitaire	4 218,00	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
1.3	Association 2Mains	3 230,00	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
1	TOTAL Dépenses multi-composantes	18 068,00	Fonctionnement		Valorisation / Contrib. directes
2.	Composante 1				
2.1	Infrastructures de relevage	272 612,91	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
2.2	Génie civil et réservoir	84 561,17	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
2.3	Réseau AEP	122 942,83	Investissement	Cf. Budget	Contrib. directes
2.4	Ouvrages de distribution	4 126,27	Investissement	Cf. Budget	Contrib. directes
2	TOTAL Composante 1	484 243,18	Fonctionnement / Investissement		Contrib. directes
3.	Composante 2				
3.1	Intervention en milieu scolaire	4 915,00	Fonctionnement / Investissement	Cf. Budget	Contrib. directes
3	TOTAL Composante 2	4 915,00	Fonctionnement / Investissement		
4.	Composante 3				
4.1	Sensibilisation adultes	711,00	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes

4.2	Sensibilisation en milieu scolaire	1 180,70	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
4	TOTAL Composante 3	1 891,70	Fonctionnement / Investissement		Contrib. directes
5.	Composante 4				
5.1	Formation et accompagnement	2 855,00	Fonctionnement	Cf. Budget	Contrib. directes
5	TOTAL Composante 4	2 855,00	Fonctionnement		Contrib. directes
	TOTAL	511 972,88 €	Fonctionnement / Investissement		Valorisation / Contrib. directes

4. CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1. Contributions du projet aux objectifs de développement durable

La contribution aux objectifs de développement durable est un critère affiché le Gouvernorat de Ngazidja et les collectivités française particulièrement dans le cadre de ce projet d'alimentation en eau potable, hygiène et assainissement.

La composante eau potable est l'une des thématiques se retrouvant parmi l'ensemble des objectifs de développement durable. En intégrant l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, le projet vise à atteindre davantage d'objectifs. Au final, le projet va permettre de contribuer à atteindre 6 objectifs de développement durable, parmi lesquels :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, particulièrement les cibles :
 - 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;
 - 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;
 - 6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
 - 6.5 : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
 - 6.6 : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la services de l'eau et de l'assainissement.
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

L'évaluation de la contribution du projet à des thématiques spécifiques peut se modéliser par l'atteinte d'impacts. Ceux-ci peuvent être positifs dans le cadre d'amélioration de la situation préalablement existante ou négatifs s'ils reviennent à perturber l'environnement. Des mesures respectivement de renforcement ou d'atténuation leurs sont associées. Ils balayeront une partie des ODD touchés par le projet.

4.2. Contributions du projet à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité

Le projet vise principalement à atténuer les effets du changement climatique sur les populations du sud de la Grande Comore en particulier ceux de la commune d'Itsahidi. Il souhaite également favoriser la préservation de ressource en eau dans la zone.

De manière générale, à l'instar du réseau réalisé dans le cadre du projet de l'eau pour Itsahidi, le futur réseau d'adduction d'eau potable alimenté par le forage de Itsahidi intègre des mesures d'atténuation du changement climatique, du moins de réduction des émissions :

- Pompage de la ressource par exhaure au fil du soleil : utilisation de l'énergie solaire sans batterie ni mobilisation d'énergie primaires ;
- Alimentation complémentaire par la solaire centrale d'Innovent de Foubouni : utilisation intégrale d'énergie renouvelables ;
- Distribution gravitaire de la ressource à partir des réservoirs de stockage en altitude ; utilisation de l'énergie potentiel sans nécessité de pompage continue ;
- Maintenance, suivi et renouvellement du réseau pour limiter les pertes d'eaux dans les infrastructures et assurer la performance du réseau : durabilité de la solution ;
- Alimentation des foyers par branchements particulier ; pas d'utilisation de véhicule pour livraison.

Bien que les équipements utilisés (panneaux photovoltaïque, conduites en PEHD, réservoirs cimentés...) disposent d'un bilan carbone non négligeable lié à leur fabrication (énergie, matériaux utilisés), leur durée de vie, leur utilisation récurrente, ou leur mode d'utilisation via les énergies renouvelables atténuent leur empreinte de fonctionnement dans la durée.

Par ailleurs, le choix de mobiliser la ressource souterraine est une solution résiliente face aux effets du changement climatique sur le cycle de l'eau et la disponibilité de la ressource, particulièrement dans la région du Mbadjini-Est. Dénuée d'eaux de surface, le sud de la Grande Comore subit des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes caractérisés par des épisodes de sécheresses prolongées. La récupération des eaux de pluies, méthode communément utilisée, par les ménages se voient affecté par ces problématiques. Notre option d'approvisionnement est sécurisée face à ces risques, en assurant un accès continue à la ressource sur le moyen/long-terme. Toutefois, ce mode d'approvisionnement implique une bonne gestion de la ressource notamment par la prise en compte de différentes composantes. Tout d'abord, le pompage des eaux souterraines doit respecter les capacités d'exploitation du forage, en ne présentant pas de risques d'altération de la qualité de la nappe. Le prélèvement régulier peut provoquer l'intrusion d'eaux saumâtres dans l'aquifère côtier, avec le phénomène de biseau salé. Une sonde piézométrique est donc installée au niveau de la pompe immergée pour mesurer le niveau de rabattement de la nappe et l'incidence du pompage. Par ailleurs, la nappe de base Grande Comorienne¹, dispose de réserves conséquentes mais le captage de plus en plus important des aquifères nécessite de considérer sa recharge et les mesures associées. La restauration de massifs forestiers dans les zones de pompage est la mesure principale pour favoriser l'infiltration des eaux de pluies, favorisée par la perméabilité élevée des sols et sous-sols de l'île. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie l'Union des Comores dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification aux Comores PAN/LCD². L'objectif principal du plan est de promouvoir une gestion durable et participative des ressources forestières et de stopper ou atténuer la défloration. Le Mbadjini-

1 Etudes de faisabilité d'implantation de forage dans le cadre du projet du projet « Assurer l'approvisionnement en eau face au changement climatique » - Madageo Company 2020

2 <https://faolex.fao.org/docs/pdf/com149164.pdf>

Est fait notamment partie des zones d'action du projet avec des activités visant à appuyer, accompagner la mise en place de boisements communautaires ou privés.

L'analyse des conséquences du changement climatique pointent des risques d'élévation significatif du niveau de la mer, lié à la fonte des glaces aux pôles. Ce phénomène présente des risques de submersion des zones côtières dès l'horizon 2050. La prise en compte de ces éléments dans la mise en œuvre du projet est une assurance pour la pérennité du projet. Le projet préconisera l'installation des infrastructures du réseau d'adduction d'eau potable dans des zones sécurisées à ce risque (altitude, terrain en retrait du littoral).

4.3. Contributions du projet à la prise en compte du genre

Les inégalités de genre sont importantes aux Comores, accentuées par le conservatisme religieux. Toutefois les textes juridiques ont beaucoup évolué sous l'influence de Beijing, affirmant ainsi en préambule de la constitution de 2001 « l'égalité hommes-femmes », dans la révision de 2018 « l'égal accès aux instances politiques de représentation », et aussi précisant par la loi du 22 juillet 2014 la question de la « prévention et la répression des violences faites aux femmes ». Il y a eu aussi des progrès importants en matière d'éducation des filles, et le ratio filles-garçons est même de 1,01 dans le secondaire.

Malgré cela la présence des femmes aux postes de décision reste très faible, avec un contre-exemple relativement exceptionnel en la gouverneure de Ngazidja. De façon général peu de femmes travaillent au sein des emplois salariés. Dans les communautés elles restent principalement dévolues aux travaux domestiques et agricoles.

Il faut enfin souligner que la société est matrilineaire : par tradition, la femme se fait construire une maison avant le mariage et lors de la cérémonie de mariage, l'homme déménage dans la maison de la femme. En cas de litige ou de divorce, c'est l'homme qui devient sans domicile et non la femme. Dans la réalité, cependant, la maison est construite par le père ou un oncle de la fille et la femme en situation de discorde conjugale ne peut divorcer de son mari. Selon la tradition musulmane le pouvoir de décision du divorce est dévolu à l'homme qui le matérialise par des sommations « Talaka » sauf à des rares cas où la femme peut demander au juge musulman (le cadi) de constater la séparation « fusahi ».

Dans ce contexte, le projet veillera à être sensible au genre et s'attachera à ce que les intérêts des femmes et des hommes soient également prises en compte dans le projet. Et ce à plusieurs niveaux :

- dans l'expression des besoins au moment de la conduite de l'étude social et environnemental et les choix techniques faits et notamment sur les lieux d'implantation des borne fontaines
 - dans les instances de décision et de gestion
 - dans les séances de sensibilisation
1. Expression des besoins lors de la conduite de l'étude social et environnemental et schémas choisis. Comme on le sait, les femmes et les jeunes sont les premiers impactés par la corvée d'eau, Dans le cahier des charges, il sera donc intégré la nécessité de prendre en compte séparément l'avis des femmes et des hommes sur le schéma retenu. On veillera aussi à ce que l'emprise foncière de l'infrastructure qui peut être sur des terrains publiques mais aussi privées et donc peut être entrainer la nécessité de donation terrain ne se fasse pas au détriment de personnes qui n'oseraient pas protester, et notamment des femmes.
 2. Le projet prévoit donc la mise en place d'un Groupement Communal de Services de l'eau (GCSE), une association professionnalisée composée de membres issus des communautés, qui recevront délégation pour la gestion du réseau au niveau communal. Ce groupement est mis en

place dès le démarrage du projet pour pouvoir dès le début s'impliquer dans les choix faits, intégrer les enjeux et se préparer à leur rôle. Il est très inhabituel qu'une femme siège dans une instance communautaire, aussi y-a-t-il peu de chances d'obtenir une présence représentative et qu'elles expriment un point de vue personnel. Dans ce second projet, il est donc plutôt envisagé la mise en place d'un comité consultatif de femmes, qui porteront collectivement et officiellement leurs points de vue auprès du groupement communal de gestion. Ce comité pourra être sollicité aussi par les équipes du projet pour des échanges et recommandations.

3. Sensibilisation ; il a été exposé plus haut les divers thèmes abordés durant les séances de sensibilisation. Les femmes, les enfants, les hommes ont un rôle clé à jouer dans la préservation de la ressource, et devront donc être tous sensibilisés au besoin de maintenir l'eau propre, au fait de bien fermer le robinet etc...et ce dans des séances séparées.

Enfin, l'accès à des latrines, prévu dans la composante 2 du projet, est une des conditions du maintien des jeunes filles à l'école en fin de primaire et dans le secondaire, en raison des questions d'hygiène menstruelle. Ce projet contribuera à favoriser la sécurité sur ce sujet.

1. EVALUATION ET COMMUNICATION

1.1. Processus d'évaluation du projet prévu

Plusieurs modes d'évaluation sont prévus, à tous les niveaux du projet, pendant et après sa réalisation.

Des évaluations au cours du projet, basées sur les indicateurs définis dans le cadre logique seront réalisées par HAMAP-Humanitaire. Les services des collectivités françaises profiteront des comités et à l'occasion de leur déplacement sur le terrain pour effectuer des évaluations ponctuelles. Par ailleurs, une évaluation externe finale, confiée à un prestataire soumis à processus de sélection est prévue.

Cette évaluation externe jugera de la qualité du projet et de l'atteinte des différents objectifs. Elle sera effectuée selon plusieurs critères, qui :

- La réalisation des infrastructures AEP et le respect des délais de constructions ;
- La construction, la mise en marche et la formation des agents en charge du FPB ;
- La conformité des ouvrages au schéma directeur d'origine ;
- La réceptivité, l'adhésion et l'intégration de la population au projet ;
- La compréhension des enjeux et le respect du cadre légal Comorien ;
- L'implication dans le projet des parties prenantes (Partenaires, Institutions et Communautés) ;
- La création, la formation et l'accompagnement du GCSE.

1.2. Visibilité et communication prévue

La production de supports de communication de tous types (présentation, plaquette, vidéo, événement, panneau...) respectera les obligations de visibilité des partenaires. La stratégie de communication fait suite au lancement du projet préliminaire et de la communication initiée à cet effet. Fort de cette première expérience, la CUD souhaite notamment pérenniser les actions entreprises et donner de nouvelles formes à celles-ci. La communication en France s'inscrit d'abord par la publication de contenus sur les comptes de la collectivité (LinkedIn, Facebook...) afin de relayer l'avancement général du projet et les événements phares. Les actions de communication s'organisent principalement autour des actions d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 029-242900835-20240923-D24_163-DE